



Régie de l'eau de La Garde

Rue Jean-Baptiste Lavène

BP 121

83957 La Garde Cedex

Tel : 04 94 05 58 30

lagarde.eau@metropoletpm.fr

Accueil public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

Régie de l'eau de Six Fours Les Plages

81 Avenue de la mer

83140 Six Fours les Plages

Tel : 04 94 05 58 30

sixfours.eau@metropoletpm.fr

Accueil public : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

FORMULAIRE DE RETRACTATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au contrat d'abonnement. Les données enregistrées sont conservées 5 années après la résiliation du contrat. Elles sont réservées à l'usage de la Régie Eau Six-Fours Métropole TPM et ne pourront être transmises. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Métropole de Toulon Provence Méditerranée – À l'attention du délégué à la protection des données – 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 9, ou par mail : donnees_personnelles@metropoletpm.fr

MODALITES D'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION :

Le droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de **quatorze jours**. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer ce droit, vous devez notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

L'effet de la rétractation

En cas de rétractation de votre part de votre contrat en fourniture d'eau, nous vous rembourserons tous les paiements perçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous serons informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

JE SOUSSIGNÉ(E)(S) :

M. Mme SA SARL SCI Autre (préciser) : _____

Abonné 1 : Nom de naissance : _____ Prénom : _____

Abonné 2 : Nom de naissance : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de : Propriétaire Locataire Syndic Tuteur Curateur Autre (préciser) :

DEMANDE LA RETRACTATION DE MON CONTRAT :

Type de contrat : Domestique Arrosage Temporaire Bornes de Puisage

Date d'ouverture du service inscrite sur le contrat : _____

N° du contrat : _____ N° du Compteur : _____

Adresse desservie : _____

Fait à :

Le :

Signature(s) du (ou des) abonné(s) payeur(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé", avec cachet pour les entreprises.

ABONNE 1

ABONNE 2

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Demande par : Courriel Courrier Dépôt au service Date de réception : _____